

Non à l'initiative sur l'expérimentation animale et humaine Oui à un débat éclairé sur cette question éthique

Pour développer de nouveaux traitements et des médicaments afin de soigner les humains et les animaux, deux approches complémentaires et étroitement interdépendantes sont utilisées : les expériences sur les animaux et les méthodes dites alternatives. En Suisse, les méthodes alternatives sont privilégiées chaque fois que cela est possible pour des raisons aussi bien éthiques que légales ou économiques. La loi est claire : **un animal ne peut être soumis à une expérience que si aucune méthode alternative ne permet d'atteindre le but recherché**. Toute expérience avec un animal est ainsi soumise à un long processus d'autorisation.

Les millions de francs attribués pour des projets dans les domaines de la biologie et de la médecine sont utilisés à la fois pour des méthodes alternatives, pour des expériences sur des animaux ou sur des humains, les fonds n'étant pas répartis en fonction des méthodes utilisées pour mener la recherche. Ces dernières années, la Suisse a toutefois décidé d'encourager le développement de méthodes ne faisant pas appel à l'animal en débloquant pour ce faire des fonds spécifiques. C'est ainsi que le Centre de compétence 3R a été créé en 2018 tandis qu'un nouveau programme national de recherche, Advancing 3R doté de 20 millions de francs pour cinq ans, a été lancé en 2021.

Aujourd'hui, il n'est cependant pas possible de se passer complètement de l'expérimentation animale et humaine, ni pour la recherche, ni pour le développement de nouveaux traitements et procédés médicaux. L'expérimentation animale et humaine reste en effet indispensable lorsque l'organisme doit être considéré dans son ensemble et avec toute sa complexité. Se passer de tests sur des animaux et des humains empêcherait non seulement les chercheurs, équipes médicales et vétérinaires d'effectuer leur travail, mais ne serait en plus à l'heure actuelle ni éthique ni légal.

Il est évident que la recherche avec les animaux et les êtres humains doit être menée avec les plus hautes exigences éthiques et professionnelles et que le degré de contrainte imposée aux animaux doit être réduit au minimum indispensable. Or, en Suisse, avant d'être autorisée, toute expérimentation animale fait déjà l'objet d'une stricte pesée d'intérêt entre les bénéfices pour l'homme, l'animal ou la protection de l'environnement et la souffrance pour les animaux. En Suisse en 2020, seules 3,5% des expériences étaient menées avec le degré de contrainte le plus élevé, notamment dans le cadre d'expériences permettant d'étudier la propagation du cancer dans l'organisme et d'améliorer la détection précoce de la maladie. 95,5% de ces expériences de degré 3 ont été menées sur des souris et des rats et 4% sur des poissons.

Il est essentiel que nous poursuivions les efforts pour renforcer l'essor des méthodes alternatives. Refusons en revanche fermement cette initiative contre l'expérimentation animale et humaine irréaliste et contre-productive qui n'améliorerait ni le bien-être des humains ni celui des animaux. Avec une telle interdiction, **il ne serait plus possible de se soigner en Suisse en utilisant des nouveaux médicaments et traitements, même ceux produits à l'étranger**, s'ils ont été développés ou validés avec des études sur des animaux ou des essais sur les humains. Très vite, la qualité de la recherche et des soins médicaux en Suisse se dégraderait, entraînant l'émergence d'une médecine à deux vitesses dans un contexte où seuls les patients fortunés auraient la possibilité d'être traités correctement en allant se faire soigner à l'étranger. Et même l'intérêt des animaux ne serait pas mieux garanti : au contraire, les soins vétérinaires seraient affaiblis et les expériences sur les animaux seraient reportées dans des pays où les lois les protégeant sont moins strictes, la Suisse étant le pays qui dispose de l'une des législations les plus contraignantes au monde.